



## Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne Commune de Moÿ-de-l'Aisne

### Compte-rendu de la réunion de chantier 25 juillet 2019

Lieu :	Rue Pasteur (église), 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	<b>Lot 1</b> : FORETS & PAYSAGES <b>Lot 2</b> : ETS MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaise			X
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaise	X		
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaise			X
Annie FERRIERE	Déléguée au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Sébastien LAURENT	Entreprise Forêts & Paysages			X
Jérémy HANCART	Entreprise Forêts & Paysages	X		
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		

Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

#### SECTEUR AMONT : MISE EN PLACE D'UN EPI ENROCHE

Suite aux travaux de renaturation du ru de Moy réalisés en 2018, un épi en enrochements devait être disposé à la difffluence entre le bras de l'Oise et le ru afin de garantir l'alimentation en eau du ru en période estivale. Ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2018 faut d'accès convenable pour l'entreprise, ce qui a été résolu cette année.

L'objet de cette réunion est de piqueter directement sur le terrain l'emplacement et les dimensions de l'épi enroché.

- **Localisation** : l'épi sera disposé en aval direct de la diffluence avec incidence amont.



Localisation de l'épi

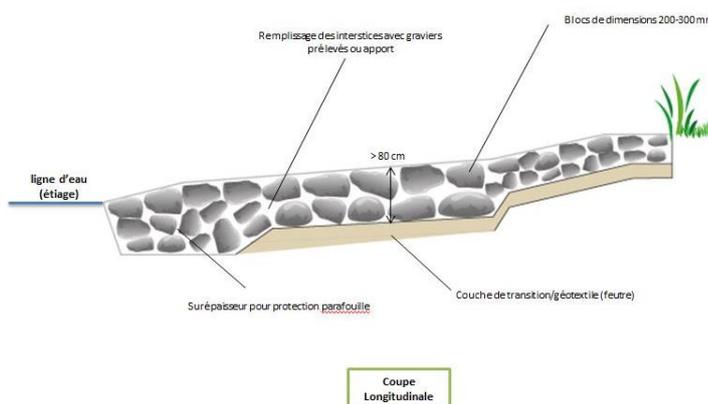
- **Dimensions et caractéristiques** :

- Longueur :  $\pm 4$  m
- Largeur entre 0.8 et 1m
- Taille des blocs :

Préalablement à la pose des blocs, une tranchée d'ancrage sera réalisée dans le fond du lit sur 0,30 m de profondeur. Un géotextile type « bidim » sera disposé sur le fond. Les blocs seront ensuite mis en place en veillant à disposer les plus petits dans les interstices des plus gros pour garantir la stabilité de l'aménagement.

L'épi aura une forme plongeante conformément au schéma ci-dessous.

L'entreprise veillera à bien ancrer l'épi dans la berge.



Blocs et schéma de l'épi

L'accès au site se fera par la propriété de M. DESMAREST en rive droite. Le grillage devra être retiré pour permettre l'accès à la berge et remis en place lors du départ de l'entreprise. Celle-ci veillera à ne pas dégrader la propriété. Si toutefois, certaines dégradations survenaient, l'entreprise devra remettre en état la propriété avant son départ.



Grillage à retirer et accès par la propriété

Les travaux de mise en place de l'épi enroché se déroulera essentiellement sur la journée du 25 juillet 2019.

## TRANCHE 2 : ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DU RU

Conformément au marché, l'entreprise Forêts et Paysages a à sa charge l'entretien du ru pendant les 3 années qui suivent les travaux de renaturation soit de 2019 à 2021, ainsi que la fauche des foyers de renouée du Japon (4 fois par an).

L'entretien consiste à retirer l'excès de végétation présente dans le lit qui limite le bon de l'eau. L'entreprise procédera ainsi au faucardage du chenal central là où cela s'avère nécessaire, comme sur les zones où le cresson s'est fortement développé.

Les branches basses de certains arbres et arbustes qui peuvent limiter les écoulements en période de hautes eaux seront coupés et exportés.

L'entreprise veillera à conserver un maximum de plantes hélophytes (iris, joncs, carex, ...) lorsqu'elles n'obstruent pas le lit.

Les orties, chardons et ronces présents en berges seront systématiquement retirés et exportés.

Sur les zones où des plantations d'arbres et arbustes ont eu lieu, l'entreprise fauchera les abords afin de permettre à ces plantations de pousser plus facilement.



Faucardage important du lit et fauche des orties et chardons

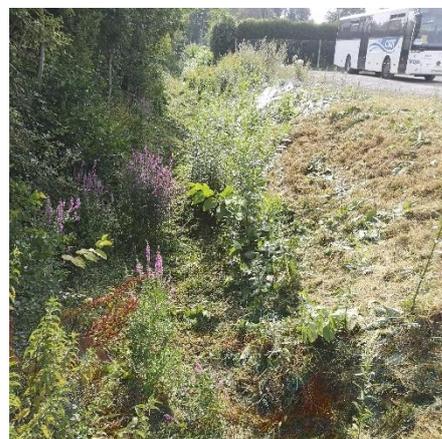


Entretien moyen du lit – principalement fauche des orties et chardons



Entretien limité ou inexistant en zone ombragée

- La fauche de la renouée sera opérée de la même manière que l'année dernière en veillant à ne pas couper les repousses de saules qui viendront à termes supplanter la renouée du Japon. 4 fauches seront réalisées au cours de l'année.
- L'entretien du ru sera réalisé entre le 25 et le 31 juillet 2019



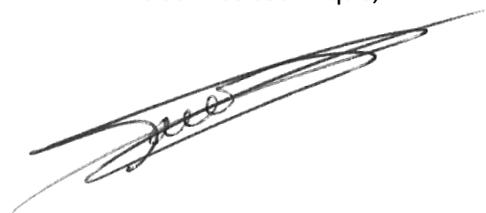
Fauche de la renouée du japon

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l’Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages ..... 07.76.01.80.28
  - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74
  - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l’Oise aval axonaise : ..... 03.23.56.43.75

**LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 31 juillet 2019 à 9h00** devant l’église.

Le service technique,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Machu', written over a horizontal line.